



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 3 février 2025 à 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham au cours de laquelle seront étudiés les demandes de dérogation mineure suivante :

| | |
|---------------------------------|--|
| Propriétaire : | Marc Bahr |
| Lot visé : | 4 354 861 du cadastre du Québec |
| Emplacement : | 368, rue Berthiaume |
| Nature et effet de la demande : | La demande de dérogation mineure vise à permettre une promenade entourant une piscine creusée à une distance de 0,88 m de la limite latérale gauche, alors que les dispositions du <i>Règlement 458 de zonage</i> exigent une distance minimale de 1 m par rapport aux limites de propriété. |

| | |
|---------------------------------|--|
| Propriétaire : | Marc Bahr |
| Lot visé : | 4 354 861 du cadastre du Québec |
| Emplacement : | 368, rue Berthiaume |
| Nature et effet de la demande : | La demande de dérogation mineure vise à permettre une remise d'une superficie de 40 m ² , alors que les dispositions du <i>Règlement 458 de zonage</i> exigent une superficie maximale de 20 m ² . |

Pour plus d'informations au sujet de ces demandes, vous pouvez contacter M^{me} Stéphanie Aubé, conseillère en urbanisme au Service de planification et d'aménagement du territoire, en composant le 450 293-3326, poste 222.

DONNÉ à Farnham le 15 janvier 2025.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière